



Développement économique de mon club, comment faire ?

(Présentation des webinaires du 27 et 29 juin 2023)

Préambule

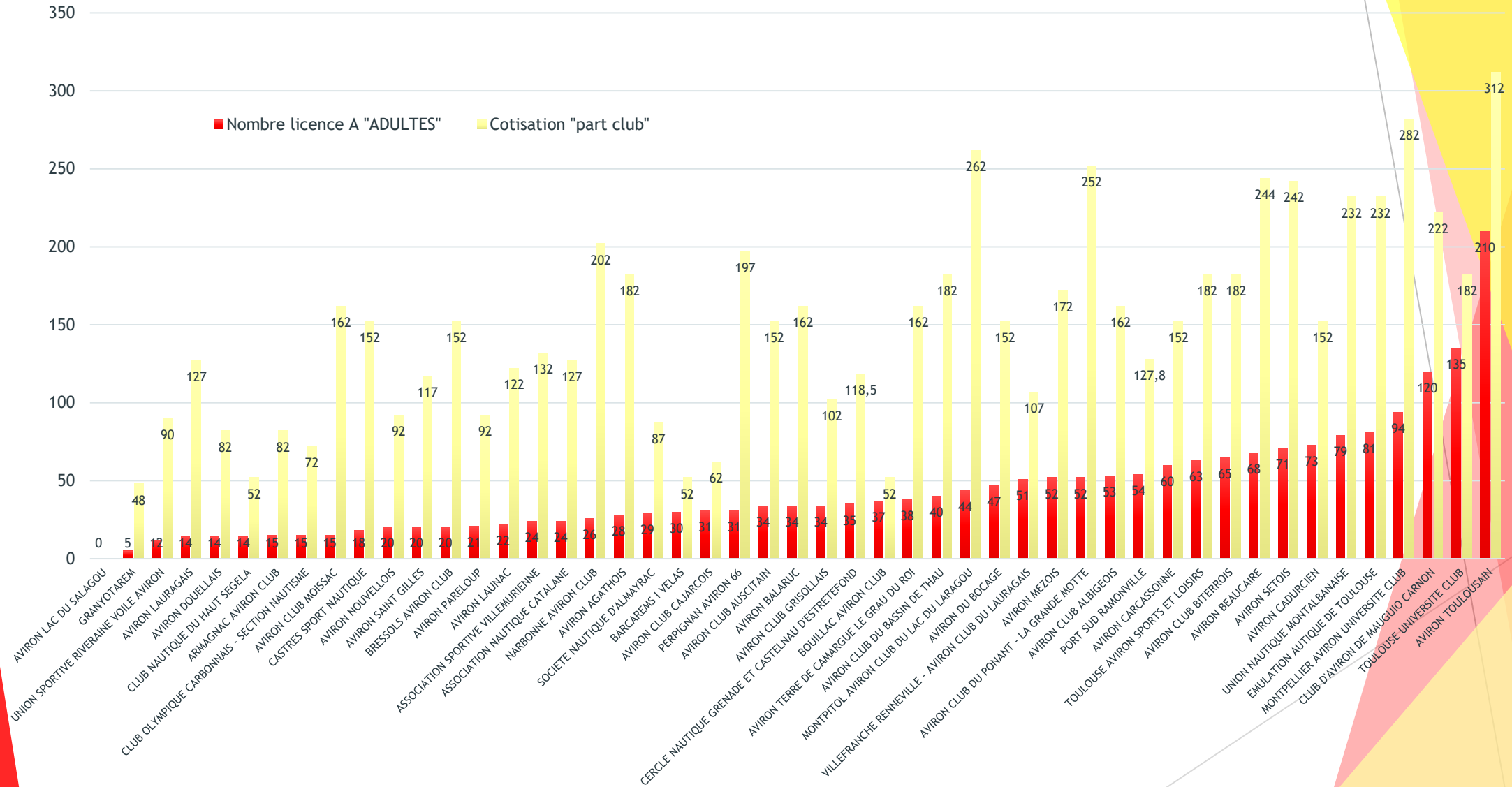
Ce diaporama a pour but de donner des pistes de réflexion sur la tarification à mener au sein de votre club.

Tout ce qui est présenté reste à des fins de sensibilisation. Il est ensuite libre à chaque club de se saisir des dispositifs présentés afin de les adapter au mieux à leur environnement.

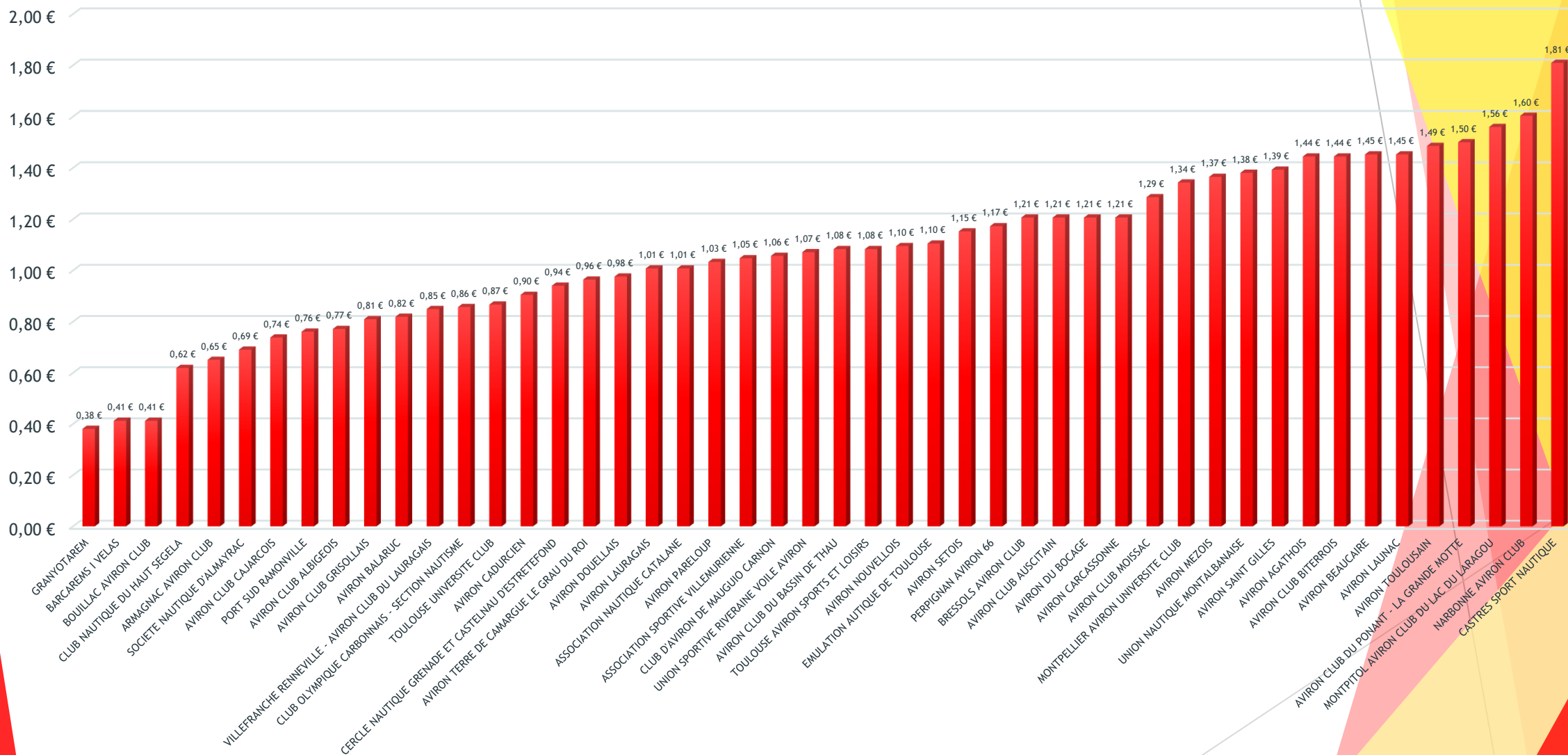
Au-delà du prix de la cotisation, c'est le rapport entre prix et nombre de créneaux encadrés proposés qui reste important.

- ▶ Il vaut mieux réduire le nombre de créneaux encadrés et proposer une réelle offre pédagogique de qualité lors de ces derniers ([voir diaporama sur l'autonomie du rameur via la page structuration sur le site de la ligue Occitanie](#)).

RAPPEL : Comparaison du nombre de licenciés A « adultes » et du prix de la cotisation « part club » pour cette même catégorie.



RAPPEL : Comparatif du prix de revient d'une séance encadrée par rapport à l'offre proposée (= nombre de séances encadrées accessibles).



Rappel sur l'état des lieux des cotisations adultes « part club » au sein de la ligue Occitanie.

- On remarque que les clubs ayant développé au moins un poste salarié à l'année ont un tarif de séance pour la plupart supérieur à 1,30 euros. Ce qui équivaut à une cotisation « part club » entre 230 et 360euros à l'année.
 - Pour les clubs se situant en dessous de cette moyenne comme le TASL ou le TUC, ces derniers bénéficient de plus de subventions publiques en accueillant des publics spécifiques. C'est un choix du club.
 - Pour les clubs sans poste salarié. Les prix à la séance sont plus disparates puisque 1,40 euro sépare le club le moins cher et le club le plus onéreux. Ce qui représente des écarts allant jusqu'à 200euros à l'année. Cela aura un impact très important dans le budget.
- **Aussi il reste très important que chaque club se pose la question du coût de pratique à l'année.**
- **Moins de 1 euro à la séance pour bénéficier d'un encadrement (diplômé, professionnel ou non), de matériel onéreux (bateaux, ergomètres...) et de locaux (vestiaires etc...) reste très peu cher.**

Mise en situation

1. Exemple de calculs pour adapter ma cotisation club à mon offre

Combien dois-je faire payer mes adhérents pour avoir un budget club suffisant ?					
	Budget total	Nombre d'adhérents	Subvention disponible	Cotisation par club	Avec licence fédérale
Exemple	10 000,00 €	40	2 000,00 €	200,00 €	248,00 €

- ▶ La première des choses, est de définir quel budget a besoin à minima l'association pour fonctionner chaque année.
- ▶ Ce dernier doit se faire en regard des projets du club.
- ▶ Ce qui permettra de faire une première orientation sur les cotisations.

1. Exemple de calculs pour adapter ma cotisation club à mon offre

	Budget total	Nombre d'adhérents	Subvention disponible	Cotisation par club	Avec licence fédérale
Budget Matériel	5 000,00 €	40	0,00 €	125,00 €	
Budget Encadrement	5 000,00 €	40	2 000,00 €	75,00 €	
Budget total	10 000,00 €	40	2 000,00 €	200,00 €	248,00 €

- ▶ Le budget peut être subdivisé selon les catégories, les pratiques et/ou les domaines de dépense.
- ▶ Cela permet d'orienter ce que les adhérents vont financer ou non.

2. Budgétiser l'arrivée d'un salarié

Combien faire facturer les cotisations pour avoir un salarié ?							
	Coût employé			Subvention pour fonctionnement	Nombre adhérents	Cotisation par club	Avec licence fédérale
		Mois	Année				
Exemple	Salaire (1500euros net)	1 500,00 €	18 000,00 €				
	Salaire chargé	2 190,00 €	26 280,00 €	2 000,00 €	40	607,00 €	655,00 €
Objectif					100	242,80 €	290,80 €

Ci-dessus, la simulation est faite pour un salarié à temps plein (ce qui reste un objectif à long terme).

La ligne « Objectif » est consacrée à ce sur quoi il faudrait tendre pour payer à minima le salarié et limiter l'impact sur les adhérents. Ici, l'objectif est de tendre vers 100 adhérents.

- ▶ Attention ci-dessus ! C'est uniquement le coût du salarié à 1500euros net qui a été budgétiser. Ce salaire est prévu pour un début de carrière.
- ▶ Ci-dessous nous avons ajouté des frais de fonctionnement.
- ▶ *A noter que le budget matériel devra augmenter pour accueillir plus de personnes à l'année. De même que le nombre de créneaux encadrés.*

Combien dois-je faire payer mes adhérents pour avoir un budget suffisant ?					
	Budget total	Nombre d'adhérents	Subvention disponible	Cotisation par club	Avec licence fédérale
Budget Matériel	10 000,00 €	100	0,00 €	100,00 €	
Budget Encadrement	27 000,00 €	100	5 000,00 €	220,00 €	
Budget total	37 000,00 €	100	5 000,00 €	320,00 €	368,00 €

3. La question des séances encadrées.

Ma séance est elle rentable ?

	Prix de séance par adhérent	Durée de séance (en heure)	Nombre d'adhérents	Frais engagés	Différentiel
Séance encadrée ou non	1,30 €	2	17	10,00 €	2,10 €
Séance encadrée par un salarié	2,50 €	2	17	20,00 €	2,50 €

Ci-dessus, au-delà du prix de cotisation globale, un coût à la séance est intéressant à calculer.

Ici les deux exemples sont pour un public « adultes » dans le cadre de séances collectives. On remarque que pour dégager des bénéfices en fonction des frais engagés, il faut à la fois jouer sur le nombre de pratiquants mais également jouer sur le prix de la séance. Nous rappelons que lors de séances encadrées, l'accueil de publics compris dans cette séance est limité à 20 en bateaux collectifs et 10 en bateaux individuels ([règlement intérieur FFA](#))

3. La question des séances encadrées.

Calculer ma cotisation à partir de la tarification séance

	Prix de revient à la séance	Nombre de semaine de pratiques	Nombres de séances possibles par semaine	Part cotisation club	Avec licence fédérale
Exemple 1	2,50 €	42	5	525,00 €	573,00 €

- ▶ Dans l'exemple 1, c'est un club avec un salarié, dédié totalement à une pratique « adultes ». Ici le budget dégagé permet de payer le salarié à (1500euros net) et avoir un budget de fonctionnement à l'année pour l'entretien du matériel et à minima d'investissement. Les adhérents ont accès à 5 créneaux dans la semaine qui sont tous encadrés. Le club a très peu de subvention. C'est le modèle des salles de sport type « crossfit ».

	Prix de revient à la séance	Nombre de semaine de pratiques	Nombres de séances possibles par semaine	Part cotisation club	Avec licence fédérale
Exemple 2	1,30 €	42	2	109,20 €	157,20 €
	2,50 €	42	1	105,00 €	153,00 €
	Offre totale	42	3	214,20 €	262,20 €

- ▶ Dans l'exemple 2, c'est un club avec un salarié où les adhérents peuvent accéder à au moins une séance coachée par semaine (par un salarié) et 2 autres séances (encadrée ou non par un bénévole) sous réserve de remplir les conditions nécessaires (brevet de niveau). Ce club dégagera moins de budget brut que le premier cas pour un même nombre d'adhérents. Mais le salarié pourra être dédié à d'autres actions qui donneront droit à des subventions.

Ces deux exemples ne sont pas bons ou mauvais, ils présentent chacun des avantages et des inconvénients. C'est à chaque club de se positionner lors de la mise en place de son projet.

Attention, encore une fois, il manque la budgétisation d'investissement sur le matériel. A noter que concernant les subventions, ces dernières vont s'orienter principalement sur du matériel « tout public » à savoir bateaux d'initiations, volettes, canoës etc... Pour le matériel compétition ce dernier pourra être subventionné préférentiellement par du sponsoring ou mécénat.

- ▶ L'investissement bénévole et la formation vers l'autonomie restent primordiales afin de trouver un équilibre financier sans renier sur la possibilité de pratique des adhérents.
- ▶ Lors de la budgétisation des cotisations, il peut être proposée une offre de base comprenant un créneau coaché par semaine, associé à des créneaux, limités par un niveau de pratique à acquérir.
- ▶ Comme dans d'autres disciplines, le cours collectif et/ou le cours individuel peut être une offre proposée sur le club mais elle sera à payer en plus par rapport à l'offre de base.

Quelques outils pour augmenter les recettes de mon club.

Quelques outils pour augmenter les recettes de mon club.

Le droit d'entrée

C'est une somme fixée librement par l'association et qui est à payer lors d'une première prise de licence. Il peut se justifier de manière assez simple :

- ▶ Temps d'initiation et d'accompagnement plus poussé lors d'une première année et le droit à plus de créneaux encadrés.
- ▶ Frais administratifs (prise de licence plus longue).
- ▶ Participation à l'amortissement du matériel dont les anciens adhérents cotisent depuis plusieurs années.
- ▶ *Ce droit d'entrée peut amener une cohérence entre les diverses actions du club :*
 - ▶ Il peut être unique pour une famille.
 - ▶ Non payable lorsqu'un adhérent a fait un stage d'initiation.
- ▶ Il doit permettre à une association d'avoir un budget de fonctionnement le plus stable possible. En effet des réductions de cotisation sur plusieurs années puisque le coût de pratique reste le même. De ce fait selon le taux de renouvellement le budget de fonctionnement peut être très largement impacté.
- ▶ Il peut être une solution pour l'augmentation progressive de la cotisation en impactant uniquement les nouveaux adhérents sur une première saison. Si son tarif est similaire à l'augmentation alors, l'adhérent arrivant en année n (année avec l'augmentation de cotisation), paiera en année n+1 la même somme que lors de son arrivée sur le club.



TARIFS DES ACTIVITÉS saison 2022-2023

Catégories	Cotisation annuelle	Droits d'entrée (1ère licence annuelle)	
J10 - J11 né(e) en 2012 - 2013	132 euros	20 euros	
J12 - J13 - J14 né(e) en 2009 - 2010 - 2011	222 euros	30 euros	
J15 - J16 né(e) en 2007 - 2008 J18 - J17 né(e) en 2005 - 2006	232 euros	30 euros	
Seniors Compétition, Loisirs	292 euros + 10 séances d'AviFit offertes	50 euros	
AviFit (Age indifférent)	Licence 40 séances 250 euros	Licence 20 séances 150 euros	10 séances supplémentaire 60 euros
« Aviron découverte » Tout public	Licence « Aviron découverte » valable 3 mois 155 euros		

Quelques outils pour augmenter les recettes de mon club.

Tarification de la séance d'essai.

Traditionnellement gratuite, nous conseillons que la séance d'initiation soit payante. Lorsque une personne vient faire une séance d'aviron, elle accède à du matériel, un savoir, et est encadrée. Aussi comme ce qui se fait dans d'autres disciplines nous conseillons que la séance soit payante.

- ▶ Cela évite de faire une action à perte (coût financier, fort investissement pour un recrutement modeste, usure prématurée du matériel d'initiation)
- ▶ Cette séance peut être remboursée lors de la prise d'une cotisation sur le club. Le conseil est de fixer un tarif minimum remboursant au moins le titre d'initiation. Par exemple 2 euros. Et ensuite vous laissez le choix à la personne de donner plus et/ou de se faire rembourser ou non la séance lors de la prise de cotisation.
 - ▶ *Si l'accueil est bon, les personnes venant faire une initiation vous laisserons volontiers une somme plus importante que la somme minimale fixée (10 à 20 euros)*
- ▶ Le budget dégagé sera peut être minime mais il permettra d'acheter du petit matériel pour l'entretien des bateaux et également d'avoir un budget convivialité pour récompenser les bénévoles s'étant investis sur l'action.
- ▶ C'est un budget supplémentaire au service des adhérents du club



Catégories - Ages	Année de naissance	Responsables	Horaires
Jeunes	J10 – 10 ans	A partir de 2013	Selon planning communiqué
	J11 – 11 ans	2012	
	J12 – 12 ans	2011	
	J13 – 13 ans	2010	
Juniors	J14 – 14 ans	2009	Mardi : 17h45 – 19h30
	J15 – 15 ans	2008	Jean-Pierre LHERM Pierre-Yves GUYOT
	J16 – 16 ans	2007	
	J17 – 17 ans	2006	
J18 – 18 ans	2005		
Séniors	- 23 ans	2004 à 2001	Jeudi : 17h45 – 19h30
	23 ans & plus	Avant 2000	
Loisirs - Masters Etudiants 19 ans & plus	Avant 2004	Grégory QUEVAL Gilles SCUDIER Laurent BELBEZE	Samedi : 14h00 – 16h00 Samedi : 10h00 – 12h00 Dimanche : 09h00 – 11h30

TARIFS

Les licences annuelles sont exigibles du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023 (date de fin de validité). Les cotisations sont à régler au 30 septembre au plus tard (sauf échelonnement de paiements)

Catégories	Jeunes J10 à J18	Séniors -23 ans Séniors A
	Etudiants - Sans emplois	Loisirs - Masters
Adhésion fédérale FFA - A Y compris assurance de base	48,00 € (dont 39,00 part FFA, 7,50 part ligue, 1,50 part CD)	
Pratique aviron	50,00 €	80,00 €
Cotisation CNGC	38,50 €	38,50 €
Total si renouvellement	136,50 €	166,50 €
Droits d'entrée (1 ^{ère} année)	30,00 €	
Adhésion 1^{ère} année	166,50 €	196,50 €
Nouveaux adhérents, combinaison club 55 € - achat obligatoire en début de saison		
Maif - assurance complémentaire facultative - I.A.Sport+	(fixé annuellement par la Maif)	
Transfert de club - frais FFA	30,00 €	
Initiation (déductible de l'adhésion)	10,00 €	
Eté - Licence découverte 3 mois - D90 (*)	60,00 € (dont 20,20 € FFALigue) + 10,00 € initiation	
Eté - Licence découverte 1 mois - D30 (*)	40 € (dont 13,50 € FFALigue) + 10,00 € initiation	
Entraîneurs (rameurs)	50,00 €	
Bénévoles et entraîneurs (non rameurs)	Prise en charge de la cotisation FFA et de l'assurance de base par le CNGC	

Sur les cotisations toutes catégories : une réduction de 50 % est accordée sur la cotisation la plus élevée, à partir de la 3^{ème} licence d'une même famille. (Hors cotisations fédérales) - A partir de mars demi-tarif (hors cotisation fédérale et droits d'entrée dus en totalité)

Contribution à l'initiation au cours du mois de septembre (uniquement le samedi après-midi sur rendez-vous hors journée découverte) au prix de 10 € (déductible de l'adhésion) -



Quelques outils pour augmenter les recettes de mon club.

Le don

Lors d'une prise de cotisation, il peut être proposé aux personnes imposables de faire un don au club.

De ce fait l'adhérent va donner une somme d'argent plus importante mais le différentiel avec le prix de la cotisation « part club » lui sera remboursé lors de son imposition annuelle.

C'est une manière simple d'augmenter le budget d'un club.

- ▶ 66% de la somme totale versée pour un don peut être déduite des impôts. Aussi de ce fait la cotisation « part club » correspond à 34% de la somme totale possible à verser.
- ▶ Ci-contre :
 - ▶ 127,80 correspond au 34% du don non déductible.
 - ▶ 375,80 correspond à 100% du don.
 - ▶ Après déduction d'impôt 308 euros sera remboursée à la personne ayant fait le don c'est-à-dire 66% de la somme versée au départ.



	01/09 au 31/08				01/03 au 31/08			
	Adhésion	Après déduction impot	Total avec Licence FFA (1)	IA Sport+ (2)	Adhésion	Après déduction impot	Total avec Licence FFA (1)	IA Sport+ (2)
			48,00	11,34			48,00	11,34
Adhésion tarif normal (adulte)	127,80		175,80	187,14	87,80		135,80	147,14
Adhésion tarif réduit (-18 ans, étudiant - de 26 ans, demandeur d'emploi, retraité, handicapé)	62,80		110,80	122,14	42,80		90,80	102,14
Adhésion bienfaiteur tarif normal	375,80	127,8	423,80	435,14	257,8	87,80	305,80	317,14
Adhésion bienfaiteur tarif réduit	184,80	62,8	232,80	244,14	125,8	42,80	173,80	185,14

Conclusion

- ▶ Avant de décider du coup d'une cotisation, il est important de budgétiser l'ensemble des dépenses du club.
- ▶ Budgétiser l'arrivée d'un salarié se prépare en amont et ne peut se faire sans la participation des adhérents.
- ▶ Une augmentation de cotisation doit se faire sur plusieurs années, et doit être programmée, sans impacter de manière brute les anciens adhérents.
- ▶ Le développement économique d'un club doit se faire en prenant en compte le règlement de sécurité.
- ▶ L'investissement bénévole reste primordiale pour l'équilibre financier d'un club. Mais ce dernier doit être anticipé au regard d'un projet club et il doit permettre une amélioration de l'offre globale dont le bénévole pourra profiter. Ce qui sera plus motivant pour ce dernier.

Contact

- ▶ Clément Depoorter - Technicien Sportif Régional
 - ▶ clement.depoorter@ffa@aviron.fr
 - ▶ 06 23 84 50 67